
Mutualité et solidarité. Retraites ouvrières et paysanne.

Numéro d'inventaire : 0003.00997.19

Type de document : plaque de vue sur verre photographique

Date de création : 1913 (restituée)

Collection : E - Divers

Description : Positif sur verre

Mesures : hauteur : 85 mm ; largeur : 100 mm

Notes : Vue extraite d'une série diffusée par le Musée pédagogique. Se reporter à la brochure descriptive de la série : 3-997-27.

Mots-clés : Diapositives et films fixes, vues sur verre pour projection lumineuse

Morale (y compris morale corporelle : hygiène)

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

ill.

<u>Rentes ouvrières et Payoarnez</u> Assurance Obligatoire		<u>Rentes ouvrières et Payoarnez</u> Assurance facultative
<u>Condition:</u> Salaire maximum 3000 ^f .		<u>Salario de:</u> 3000 ^f à 5000 ^f Cultivateurs, fermiers, métayers, artisans, petits gantiers.
<u>Cotisation ouvrière:</u> Homme : 9 ^f par an en 0,03 par jour de travail. Femme : 6 ^f 0,02 Enfant : 4,50 0,015		<u>Cotisation minimum:</u> 9 ^f par an.
<u>Cotisation patronale:</u> Similaire.		<u>Droit de pension:</u> à 60 ans.
<u>Pension:</u> Exigible à 60 ans Facultative à 55 ans		<u>Part de l'Etat:</u> Majoration égale à la moitié des versements effectués jusqu'à conceurrence d'une rente annuelle de 100 ^f .
<u>Part de l'Etat:</u> 100 ^f à partir de 60 ans		<u>Exemple:</u> Un assuré facultatif versant depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 60 ans sauf pendant 2 années de service militaire recevra 293 ^f de pension bien que n'ayant versé que 405 ^f S'il différait jusqu'à l'âge de 65 ans l'entrée en jouissance de sa pension, il toucherait une rente de 474 ^f .
<u>Exemple:</u> Un salarié versant depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 60 ans sauf pendant 2 années de service militaire recevra 293 ^f de pension bien que n'ayant versé que 405 ^f S'il différait jusqu'à l'âge de 65 ans l'entrée en jouissance de sa pension, il toucherait une rente de 474 ^f .		194,98 de pension bien que n'ayant versé que 630 ^f S'il différait jusqu'à l'âge de 65 ans l'entrée en jouissance de sa pension, il toucherait une rente de : 315,86.-
<u>Secours aux Veuves et Orphelins.</u>		<u>Secours aux Veuves et aux Orphelins</u>

Rentes ouvrières et Payoarnez.

La Mutualité

14